

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 2 juin 2020 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

NOR : CPAE2007392A

Le ministre de l'action et des comptes publics,
 Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6145-8 ;
 Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
 Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
 Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
 Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu l'arrêté du 12 juin 1970 modifié fixant le siège et le ressort des services de publicité foncière ;
 Vu l'arrêté n° 2020-062 de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine du 30 avril 2020 portant création de l'établissement public de santé Garazi, par fusion de l'association Saint François Xavier, de l'association Adindunen Egoïtza, et de l'établissement public EHPAD Saint-Jean-Pied-de-Port,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les postes comptables de la direction générale des finances publiques voient leur périmètre évoluer de la manière suivante :

Département	Services avant réorganisation	Services après réorganisation	Date d'effet
60 - Oise	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Beauvais	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Beauvais	15 juin 2020
	Service de la publicité foncière de Clermont		
86 - Vienne	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Poitiers 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Poitiers 1	10 juin 2020
	Service de la publicité foncière de Poitiers 2		
	Service de la publicité foncière de Poitiers 3		

Art. 2. – La gestion comptable et financière de l'établissement public de santé dénommé « Garazi », issu de la fusion de l'association Saint François Xavier, de l'association Adindunen Egoïtza, et de l'établissement public EHPAD Saint-Jean-Pied-de-Port, est confiée au comptable de la trésorerie Bayonne Centre Hospitalier (Pyrénées-Atlantiques).

Art. 3. – Les dispositions de l'article 2 entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

Art. 4. – Le classement des postes comptables dont le périmètre évolue en application des articles précédents sera fixé par décision du directeur général des finances publiques.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 juin 2020.

Pour le ministre et par délégation :
 Le sous-directeur en charge du pilotage
 des organisations de la DGFIP,
 L.-O. FADDA